SYLVIE GOY-CHAVENT

«Sylvie Goy-Chavent présente une proposition de loi relative à l'aménagement du permis à point»

14/05/2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sans remettre en cause l'utilité et l'intérêt pédagogique du permis à point, qui responsabilise les conducteurs, la proposition de loi présentée par Sylvie Goy-Chavent propose un aménagement pour les routes qui seront prochainement limitées à 80km/heure. La sécurité reste bien évidemment la priorité.

Ainsi, quand un conducteur perdra un seul point sur les routes limitées à 80 km/h, **la proposition de loi propose de récupérer le point perdu au bout de trois mois**, contre six mois actuellement.

La proposition de loi de Sylvie Goy-Chavent a été co-signé par une centaines de sénateurs issus de tous les groupes parlementaires.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC